

MERCREDI

27 JANVIER 83<sup>e</sup> ANNEE. N° 7

# Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis Dir. : A. GOUESLANT (1868-1942)

Championnat d'Académie de Toulouse  
**Une belle victoire de la Quercynoise**  
RUGBY (Seniors)

Au stade Hunzinger, la Quercynoise du Lycée Gambetta bat l'Ecole Vétérinaire par 12 (3 essais, 1 but de pénalité) à 7 (1 essai, 1 drop). — Bousculant tous les pronostics, les potaches cadurciens ont battu sur leur terrain les universitaires toulousains.

Après le début, les Vétos font grosse impression par la puissance de leurs avants, mais le léger pack cadurcien résiste crânement en touche et en mêlée. Les Vétos ont la balle très souvent, Duvigneau et Clottes attaquent sans réussir à prendre en défaut la défense quercynoise. Sur un départ d'avants, Mourgues est écroulé à un mètre des buts, les Vétos ont eu chaud, ils dégagent au centre mais ce ne sera que partie remise car Bordes reprend une balle manquée par Clottes, il brûle l'arrière et marque un bel essai après une course de 40 mètres. La transformation est manquée, c'est la mi-temps.

Après le repos, les Quercynois paraissent galvanisés, ils plaquent sans faiblesse et contre-attaquent à chaque occasion. Delpech, bien servi, part en flèche dans le trou, passe à Colfédy, celui-ci prend la défense adverse de vitesse et sert Clavel qui sprinte vers les buts et marque un essai follement applaudi. La transformation n'est pas réussie. La réaction des Vétos se produit car ils monopolisent la balle et attaquent sans répit. Un essai est marqué par les universitaires. Quelques minutes après, Clottes réussit un joli drop plein d'a propos.

Les Quercynois vont-ils s'effondrer ? Non, ils repartent de plus belle et s'installent dans le camp adverse. Des 30 mètres, Bordes redonne l'avantage à son équipe par un but de pénalité. Par deux fois, Clavel loupe l'essai d'un rien. Voté Reyjal qui contre-attaque, il tape à suivre, boucle l'arrière toulousain et marque l'essai. Il ne reste que quelques minutes à jouer. Duvigneau, Clottes, Andrieu se dépensent sans compter mais l'avantage restera aux Quercynois.

S'il fut une victoire méritée, c'est bien celle des jeunes Quercynois qui ont fait une remarquable exhibition devant le public toulousain. Les quinze joueurs en bloc ont droit aux mêmes éloges, pas un n'a démerité.

Les « Vétos » ont été surpris par le jeu et le cran des Cadurciens ; malgré leurs étoiles, leur poids en avants, ils ont dû s'avouer vaincus. Excellent arbitrage de M. Pegoud, du comité des Pyrénées.

Foot-ball. — La Quercynoise bat Lycée de Montauban par 6 à 0.

Comme l'indique le score, la victoire des Cadurciens ne peut être contestée. Les locaux ont mieux joué que précédemment mais ils ont encore beaucoup de progrès à faire pour être au diapason des rugbymen et des basketteurs.

Basket-ball. — La Quercynoise bat Collège Moderne de Cahors par forfait.

Rugby. — Jeudi prochain, 28 janvier, match retour entre l'Ecole Vétérinaire et la Quercynoise. Les Vétos voudront se réhabiliter devant le public cadurcien. Joli match, très ouvert, que les sportmen cadurciens ne manqueront pas.

En Coupe Inter-Districts la sélection du Tarn-et-Garonne et la sélection du Lot font match nul, 3 à 3, après prolongations.

Ce fut un grand match de foot-ball àprement disputé devant une nombreuse assistance enthousiaste.

Dès le coup d'envoi les Tarn-et-Garonnais partent à fond. Les Lotois sont quelque peu désemparés et leur défense doit s'employer énergiquement. Montero fait un travail formidable en alimentant constamment sa ligne d'avants. C'est ainsi que son allier Pécharman ouvre le score d'un joli shoot. Les attaques se succèdent et peu avant la mi-temps le même allier augmente la marque d'un autre but pour Montauban. Pendant toute cette première mi-temps les Lotois n'ont fourni que des efforts défensifs et ont été fréquemment dominés.

A la reprise la sélection du Lot subit une légère modification : Peltier passe inter-gauche. L'équipe quercynoise semble plus à son aise et part à son tour à l'attaque. Peu de temps après leurs efforts aboutissent. Carré d'un long shoot sert Grenier qui marque en faveur de Cahors.

La confiance est acquise, la ligne d'avants menace les buts adverses dont la défense est débordée. Ramon shoote mais sans veine, le ballon heurte la barre ! Les Lotois dominent sans cesse et Laplace place d'une magnifique tête le 2<sup>e</sup> but. Il reste encore quelques minutes à jouer, il faut que les équipes se départagent pour éviter les prolongations, aussi s'emploient-elles avec fougue mais sans résultat.

Les prolongations se jouent, Montauban donne une légère impression de fatigue. Montero joue la défensive et le premier quart d'heure se passe sans aucun changement. Après l'échange de camp attaques et contre-attaques se multiplient. Ramon shoote puissamment et le 3<sup>e</sup> but est marqué. Il reste sept minutes de jeu, les Garonnais repartent à l'attaque et l'avant-centre Herquel égalise. Deux minutes plus tard, l'arbitre siffle la fin : Tarn-et-Garonne 3, Lot 3.

A Montauban, les meilleurs furent Montero, Mérimo, Pécharman, De Menard et Arfalli. A Cahors : Gachi, Gimenez, Corbran, Bach et Peltier, Cutilles, Mattila et Ramon s'adaptèrent trop tardivement.

Légion française des Combattants Les légionnaires de la section de Cahors sont invités à se présenter à la permanence (hôtel de ville) tous les jours de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h. 30, pour payer leur cotisation 1943. Ils devront être munis de leur ancienne carte. Les cotisations non recouvrées avant le 28 février 1943 seront perçues à domicile, majorées de 2 fr. de frais.

Ces maudites douleurs Ces douleurs, qui ne vous laissent aucun répit, vous les chasserez avec l'anti-rhumatismal Gandol. C'est un calmant très puissant et, de plus, un éliminateur de l'acide urique. Le Gandol procure un soulagement rapide et durable dans tous les cas de rhumatismes, maux de reins, sciaticque, etc... Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies, 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

## AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis en Conseil le 23 janvier, à 16 heures, sous la présidence du chef du Gouvernement.

Le président Laval a fait part au Conseil des entretiens qu'il avait eus, à Paris, avec les autorités d'occupation. Il a ensuite exposé dans quelles conditions se présente le problème du recrutement de la main-d'œuvre pour l'Allemagne et de la relève.

M. Bichelonne, ministre secrétaire d'Etat à la Production industrielle et aux Communications, et M. Lagardelle, secrétaire d'Etat au Travail, ont été chargés de pré-

parer et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.

M. Bonnaïfous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, a mis le Conseil au courant des décisions qu'il avait prises pour accélérer la collecte du blé.

Le Conseil a décidé de déchoir de la nationalité française : le général Nogués, le gouverneur général Chatel, le général Juin, Peyrou, ancien ministre, ancien ambassadeur, le contre-amiral Delaye, le commandant Arzur, M. Posé, directeur de banque, et M. Lemaigre-Dubreuil, industriel.

## INFORMATIONS

### Les difficultés rencontrées par les troupes anglo-américaines en Afrique du Nord.

(Dépêche O.F.I.)

Dans le Giornale d'Italia, M. Virginio Gayda notait déjà, il y a quelques jours, que l'importance de la Tripolitaine au point de vue militaire avait décliné au profit de la Tunisie. Des correspondants de guerre anglo-américains ont, à leur tour, repris l'idée d'une jonction plus effective des forces italo-allemandes de Libye avec celles qui opèrent en Tunisie.

L'envoyé spécial d'un journal yankee en Afrique du Nord, Bill Middleton, analyse en particulier le problème de la réunion des troupes du maréchal Rommel et des forces de l'axe dans le sud de la Tunisie.

Cette éventualité, écrit-il, propose au commandement anglo-américain une lourde tâche, la plus lourde qui se soit présentée à lui depuis le début de la campagne d'Afrique.

Selon un autre chroniqueur, les Allemands disposent de forces de combat considérables. Ces forces sont ravitaillées par des voies infiniment plus courtes que celles dont disposent les Américains. Aussi longtemps que l'axe se trouvera en Tunisie, les Anglo-Américains seront incapables de passer à l'offensive.

### Les attentats contre la circulation routière

Le J.O. a publié une loi réprimant les attentats dirigés contre la circulation routière.

L'article premier de cette loi est ainsi libellé : « Quiconque aura, en vue de provoquer un accident, ou d'entraver, ou gêner la circulation, placé sur une route ou un chemin public un objet faisant obstacle au passage des véhicules, ou qui aura employé un moyen quelconque pour mettre obstacle à leur marche, sera puni de la réclusion.

« S'il y a eu homicide ou blessures, le coupable sera, dans le premier cas, puni de mort et, dans le second, de la peine des travaux forcés à temps.

## CHRONIQUE DU LOT

### LA RUCHE DU QUERCY

La Ruche du Quercy, Société d'apiculture du Lot, continue à recevoir de nombreuses demandes d'adhésion. Elle fait connaître que ces demandes sont inscrites, mais que les cotisations statutaires ne seront pas demandées pour l'exercice 1943, tant aux anciens membres de la Société qu'aux nouveaux adhérents.

Un groupement spécialisé des apiculteurs doit être formé dans le cadre de la loi corporative du 2 décembre 1940 ; mais la Commission nommée à cet effet n'ayant pas encore fait connaître sa doctrine quant à la situation des apiculteurs amateurs qui ne peuvent être statutairement membres d'un syndicat agricole corporatif, et par suite admis ou non admis dans les sections spécialisées, il n'y a encore rien de fait.

Dans ces conditions la Ruche du Quercy continue à fonctionner pour servir dans la mesure du possible ses nombreux adhérents ; mais elle vit sur ses réserves quant aux frais de Bureau. Il sera répondu à toute lettre contenant un timbre réponse, mais il ne sera pas envoyé de circulaires, faute de matériel, encre et papier. — La Ruche du Quercy à Figeac.

### EDEN

Mardi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche deux matinées, une grande production : L'HOMME DU NIGER, avec Annie Ducaux, Victor Francken et Harry Baur. Complément et Actualités.

### PALAIS DES FETES

Mercredi 27, jeudi 28, samedi 30 janvier, soirée 21 h. Dimanche 31, matinée 13 h. Soirée 21 h. LA FEMME AU CARREFOUR, avec un bon complément. France Actualités.

## CAHORS

### LA MORT DU DOCTEUR FOURGOU

Parmi les deuils successifs qui ont attristé la population de Cahors, l'un des plus douloureusement ressentis par nos concitoyens aura été celui du docteur Louis Fourgous. Il était si étroitement mêlé à la vie de notre cité qu'on le trouvait partout où il y avait du bien à faire, du dévouement à prodiguer.

Médecin-colonel de la marine, il avait fait une longue et belle carrière dans cet Empire colonial dont la perte fut une de ses dernières douleurs. Après avoir longtemps parcouru le monde, il était venu prendre sa retraite dans son petit pays quercynois qu'il aimait tant et dont le souvenir ne l'avait pas quitté.

Prendre sa retraite ! Pour lui cela voulait dire changer d'activité et consacrer tout son temps et toutes ses facultés à bien travailler pour la cause publique. Il changeait de travail, voilà tout ! De soldat il était devenu citoyen !

Il s'employa d'abord aux services d'hygiène publique, au dispensaire, aux cours des infirmières. Puis, quand vint la guerre, à l'organisation de la défense passive. Il fut ensuite conseiller municipal, délégué départemental du Secours National, chef adjoint départemental de la Légion, président de l'Association des officiers de réserve, administrateur de l'hôpital-hospice.

Et toutes ces fonctions n'étaient pas des sinecures, des titres honorifiques. Il les remplissait effectivement avec tout son cœur et toute son intelligence. Elles occupaient ses jours d'un travail multiple et incessant. Si bien que partout où il était on mesure au vide qu'il laisse la grandeur de la place qu'il tenait.

Cette carrière publique que nous résumons rapidement ne nous fait pas oublier l'homme loyal et bon, l'ami fidèle et sûr à la mémoire de qui nous rendons cet hommage profondément ressentit et incomplètement exprimé au moment où il vient d'achever, dans la souffrance, une vie vouée au service de la patrie et du bien public.

Que Mme Louis Fourgous, que M. Jean Fourgous et tous les membres de sa famille soient assurés que nous nous associons à leur deuil.

### Chambre de l'hôtellerie

Certains clients détenteurs de cartes rurales ont leurs cartes d'alimentation amputées des tickets de matières grasses. Les restaurateurs ne peuvent servir des repas à ces personnes démunies de tickets. Nous prions donc les clients se trouvant dans ce cas d'apporter au restaurant la quantité de matières grasses nécessaire pour la confection des repas qu'ils se proposent de prendre. — Le Président : P. LACOUR.

### Ivre, insolent et violent

Le nommé Marchand Robert, chauffeur à l'entreprise de travaux publics Bardin, de Montauban, étant en état d'ivresse, engagea à grande vitesse son camion dans la rue des Elus, où son véhicule fut coincé. Ce fut à grand-peine qu'il parvint à le dégager, non sans avoir commis des dégâts aux divers immeubles de la rue. Invité par les agents de police à se rendre au Commissariat, Marchand refusa avec insolence. Arrêté, il fut conduit de force au poste de police. Mais au cours du trajet, il injuria et frappa les agents. Marchand a été enfermé au violon et le Parquet a été informé.

### Triste père de famille

Le nommé Albert Touches, 43 ans, a été arrêté par la gendarmerie de Puy-l'Evêque, sous l'inculpation d'actes incestueux. Cet individu est père de nombreux enfants, tous de mère différente. En septembre, l'aînée de ses filles, âgée de 16 ans, devenait mère des œuvres de son père. Touches ne fit la déclaration de naissance qu'en octobre, date à laquelle il fit inscrire le nouveau-né comme ayant pour mère sa femme. Mais la fausseté de la déclaration fut découverte à la suite d'une enquête faite par la gendarmerie de Puy-l'Evêque.

La mère de l'enfant déclaré est la fille de 16 ans, de Touches, et non la servante. Mais l'enquête révéla en outre que Touches avait non seulement abusé de sa fille aînée, mais encore de deux autres de ses filles, âgées de 9 et 7 ans.

Le Parquet de Cahors s'est transporté vendredi à Puy-l'Evêque et, après interrogatoire, a mis en état d'arrestation le nommé Touches, qui a fait des aveux complets.

Touches a été conduit samedi à Cahors et écroué à la prison.

### Blocage des pailles de luzerne

Par arrêté en date du 11 janvier 1943, M. le Préfet régional a ordonné le blocage à la propriété des pailles de luzerne battue, dans les mêmes conditions que les fourrages secs de la récolte 1942.

### Dénoisillage de noix

Les personnes désirant dénoisiller à façon et chez eux des noix cassées sont priées de se faire inscrire aux Huileries du Lot ou chez M. Boyer, 4, rue Blanqui.

### Huile de noix

Les Huileries du Lot, avenue de Toulouse, ont formé leur nombreuse clientèle à la fabrication en mesure de procéder à la fabrication de l'huile de noix à façon, contre remise de noix en cerneaux, en conformité des arrêtés en vigueur.

### Révocation de maire

M. Balaret, maire d'Albas, est révoqué de ses fonctions. « A contrevenu aux ordres du Gouvernement. »

### Nécrologie

C'est avec un bien vif regret que nous avons appris le deuil cruel qui vient de frapper dans leurs affections Mme et M. le docteur Fabre-de Lapize, par la mort de leur charmante fillette âgée de 3 ans qui leur a été brutalement ravie après une courte maladie.

Nous prions Mme et M. le docteur Fabre et tous les parents de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

C'est avec un vif regret que nous avons appris également que Mme et M. Marcel Murat, entreposeur au Magasin des Tabacs de Cahors, viennent d'avoir la douleur de perdre leur petite fille, Nicole, décédée à l'âge de 18 mois.

Nous adressons à Mme et M. Murat, à la famille nos sincères condoléances.

### Prix du bois de chauffage

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, les prix de vente maxima au détail des bois de chauffage sont ainsi fixés :

Bois durs :  
Vendus au poids, les 100 kilos, sciés à 2 traits : Cahors, 46 fr. ; Figeac, 45 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 41 fr. ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 39 fr. Autres communes, 30 fr.

Vendus au poids, les 100 kilos, non sciés : Cahors, 42 fr. ; Figeac, 41 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 40 fr. ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 35 fr. Autres communes, 26 fr.

Vendus au stère, non écorcés : Cahors, 190 fr. ; Figeac, 185 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 180 fr. ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 155 fr. Autres communes, 120 fr.

Vendus au stère, pelard : Cahors, 228 francs ; Figeac, 222 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 180 fr. ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 186 fr. Autres communes, 120 fr.

Bois tendres :  
Vendus au poids, les 100 kilos, sciés, 2 traits : Cahors, 44 fr. ; Figeac, 43 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 42 fr. ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 37 fr. Autres communes, 28 fr.

Vendus au poids, non sciés : Cahors, 40 fr. ; Figeac, 39 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 38 fr. ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 33 fr. Autres communes, 24 fr.

Vendus au stère : Cahors, 165 fr. ; Figeac, 160 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 155 fr. ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 130 fr. Autres communes, 105 fr.

Fagots de 10 à 12 Kilogs :  
Cahors, 6 fr. 50 ; Figeac, 6 fr. ; Castelnau-Montriat, Montcuq, Souillac, 5 fr. 80 ; Gramat, St-Céré, Gourdon, 5 fr. 50. Autres communes, 5 fr. 35.

Ces prix s'entendent marchandises prises à l'entrepôt, frais et taxes payés, droits d'octroi compris.

### Distribution de carburants par l'intermédiaire de la mairie

Mise au point  
Le Maire de Cahors rappelle qu'en application d'une nouvelle réglementation qui vient d'entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, les distributions de carburants sont faites chaque mois par l'intermédiaire des mairies.

A cet effet, la liste des attributaires de carburants est affichée à la mairie à l'emplacement habituel.

Pour qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit du public et pour éviter les réclamations, le Maire de Cahors croit devoir signaler que l'attribution des tickets d'essence est faite par les soins du S.D.R.P.P., 4, place du Marché à Cahors, et que la mairie sert simplement d'intermédiaire.

### Service des chaussures

En raison du nombre élevé des demandes de coupons d'achat de chaussures restant à satisfaire, le public ne devra déposer que les demandes concernant les catégories suivantes :

Usage ville, garçonnets, fillettes, pointures 28 à 34. Fantaisie garçonnets, fillettes, pointures 28 à 34. Galoches femmes, cadets, grandes fillettes, garçonnets, fillettes et pantoufles.

Les demandes faites à compter du 1<sup>er</sup> janvier restent toujours valables et ne doivent pas être renouvelées.

Les intéressés sont priés de se munir de leur carte de vêtements, un récépissé leur sera délivré. Les demandes seront reçues à la mairie du 1<sup>er</sup> au 15 février inclus.

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le 1<sup>er</sup> février 1943.

Du 1<sup>er</sup> au 8 février, distribution des coupons d'achat de pantoufles, sabots et espadrilles.

Du 9 au 15 février, distribution des bons d'achat d'usage travail, usage ville et fantaisie. Tout bon non retiré le 15 au soir sera annulé.

### Tombé dans le feu

Un manoeuvre auxiliaire du dépôt de la gare de Cahors, Charles Almérans, 22 ans, sortait le feu du four à sable, lorsque, tout à coup, pris d'un malaise, il tomba dans le feu.

Des témoins accoururent aussitôt et le retirèrent. Charles Almérans a les deux mains brûlées.

### Vol de tickets de pain

Un facteur auxiliaire du bureau de poste de Sérignac a été mis en état d'arrestation pour détournement de tickets de pain. Il défaisait les paquets plombés adressés à la mairie et contenant les cartes de pain, et s'appropriait un certain nombre de ces cartes. Il a été conduit à Cahors et écroué.

### Le détonateur explose

Le nommé Germain Bousquet, du village du Tournon (commune de Gorses), martelait un gros détonateur de dynamite pour le transformer en briquet. Mais tout à coup, le détonateur n'étant pas déchargé, une violente explosion se produisit. Germain Bousquet eut plusieurs doigts littéralement écrasés. Il a été transporté à l'hôpital de Figeac où il fut amputé de plusieurs doigts.

# CAHORS

## Gorses

**Naissances.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon chez les époux Joachim Pouget. C'est leur 5<sup>e</sup> enfant, et la naissance d'une fillette chez Mme et M. Larribe, cantonnier. C'est leur 2<sup>e</sup> enfant. Compliments et vœux de bonne santé.

## Limogne

**Naissance.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette prénommée Brigitte chez les époux Ramond-Bonnet, du bourg. Nos félicitations à la famille et nos vœux de santé et de prospérité pour la charmante fillette.

## Labenque

**Méule de paille incendiée.** — Une meule de paille appartenant à M. Loubradou, boulanger à Fontanes, ayant été la proie des flammes dans la nuit du 21 janvier, la gendarmerie de Labenque a ouvert une enquête, car les causes du sinistre n'ont pu être bien déterminées.

## Montcuq

**Obsèques de M. Doumerc.** — Mardi dernier, 19 janvier, ont été célébrées à Montcuq les obsèques de M. Charles Doumerc, chevalier de la Légion d'Honneur, inspecteur primaire honoraire, ancien maire de Montcuq, décédé à Cahors presque subitement à l'âge de 71 ans.

Dans les divers ordres de son activité, M. Doumerc s'était acquis, par son accueil, sa simplicité, son administration bienveillante et ferme à la fois, par son esprit de justice, la sympathie et le respect de tous. Du reste, ses obsèques en ont été le touchant témoignage.

Un impressionnant cortège a suivi son cercueil à l'église St-Hilaire d'abord, puis jusqu'au tombeau où reposent déjà sa fille aînée et son épouse. Trois couronnes offertes par la municipalité, la population montcuquoise et les instituteurs attestent que M. Doumerc laisse des amitiés sincères et des regrets quasi-unanimes.

Avant la séparation définitive, M. Fadevillat, maire de Montcuq, adresse un dernier hommage à l'ami personnel, à l'administrateur habile et intégral, à l'homme serviable et bon. M. Garçigon, directeur de l'école de garçons, au nom de ses collègues, s'incline respectueusement devant le cercueil de celui qui fut, pendant près de trente ans, leur chef aimé et respecté.

Nous prions les familles en deuil d'agréer l'expression émue de notre douloureuse sympathie et de nos bien vives et bien sincères condoléances.

## Promilhans

**La moto dérapée.** — M. Lampué, étant en moto, a dérapé près du bourg de Promilhans, par suite de la rupture d'un frein. Projeté sur le sol, il a reçu de nombreuses et fortes contusions à la face. La moto a subi des dégâts importants.

## Ventailac

**Chute de vélo.** — M. Vayssières, qui se rendait au marché aux truffes à Limogne, à vélo, se rencontra avec un camion qui se tenait sur sa gauche. Ne pouvant passer, M. Vayssières fut projeté sur le sol et, dans la chute, se fit des contusions à la tête. Il put, toutefois, regagner son domicile.

## Un intestin ponctuel

Vous obtiendrez la régularité intestinale si nécessaire à la santé en prenant le soir un comprimé Vichybol au sel Vichy-Etat. Ce laxatif doux a la particularité d'agir sur le foie et sur l'intestin. La constipation est ainsi combattue dans ses deux causes. 8 fr. 20. Ttes Phies.

# FIGEAC

## Figeac

**710<sup>e</sup> section des médaillés militaires.** — Les membres de la section sont priés de verser leur cotisation de 1943, 4, avenue Jean-Jaurès, où ils trouveront le trésorier de la section tous les jours ouvrables, sauf le lundi matin, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures. Les adhérents sont invités à se munir de leur carte de sociétaire.

**Dans la gendarmerie.** — Pour raisons de service, le capitaine Bardes, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Figeac, a été muté à Issoudun. Au nom des nombreux amis qu'il s'était faits dans notre ville, nous lui adressons les vœux qui l'accompagnent à sa nouvelle résidence.

Il est remplacé par M. le capitaine Perrot, auquel nous exprimons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

**Mariage.** — Une somme de deux cent quatre-vingts francs, destinée au Bureau de Bienfaisance, a été versée à la Mairie à l'issue de la cérémonie du mariage de M. Albert Falguière et de Mlle Marie-Rose Issiot. A nos remerciements, nous joignons nos vœux de bonheur les plus sincères aux nouveaux époux.

**Commencement d'incendie.** — Mercredi vers 9 heures la population de Figeac fut fortement impressionnée par les cris stridents de la sirène. En effet, un incendie provoqué par le mauvais état d'une cheminée venait de se déclarer dans une maison proche de l'usine Ratier. Les gardes de service à l'usine et surtout une équipe de maçons eurent vite raison du feu. Avec leur diligence habituelle, les pompiers furent vite sur les lieux mais n'eurent pas à intervenir.

Nous profitons de la circonstance pour renouveler aux propriétaires de bien se rendre compte de l'état de leurs cheminées, car les commencements d'incendie deviennent vraiment trop fréquents dans notre ville.

## PETITES ANNONCES

On demande pour Cahors un APPRENTI-COIFFEUR sachant raser, ou un demi-ouvrier. S'adresser au Bureau du Journal (Visa N° 73).

PERSONNE sérieuse demandée chez Docteur de Lapize, Cahors, pour cuisine et un peu de ménage.

OUVRIER libre tous les samedis cherche emploi. S'adresser Journal (Visa N° 79).

A vendre cause de décès CITROEN B. 14 F., 5 pneus neufs 13 x 45, moteur refait. CRASTE, 1, place de la Merci, Cahors.

Recherchons VASTE LOCAL à louer, ville ou proximité. S'adresser : FÉNELON, 42 bis, avenue de Paris, Cahors.

## Latronquière

**Délégué à la Jeunesse.** — M. le docteur Calvet est nommé, par décret ministériel, délégué cantonal à la Jeunesse, en remplacement de M. le docteur Lagasque, démissionnaire. Nos félicitations.

## Provision de santé

Provision de santé pour qui prend le matin un verre de Sels Lorgan. Désintoxiquant le foie, minéralisant les tissus humains par son apport en Chlorure de Magnésium, les Sels Lorgan amènent un supplément de vitalité et de forces, accroissent la souplesse musculaire, et protègent contre l'atteinte des maladies qui s'attaquent surtout aux organismes déprimés. Les Sels Lorgan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

# GOURDON

## Gramat

**Nécrologie.** — Ces jours derniers, ont eu lieu les obsèques de Mme Thomas, mère de notre estimé boulanger de la rue Notre-Dame, et celles de Mme Ysorches, du village de Marly. Aux familles en deuil, nous adressons nos bien sincères condoléances.

## Martel

**Naissance.** — Un garçon, Jean, est né ces jours derniers chez M. et Mme Charazac, institutrice à Murel, commune de Martel. Vœux de bonheur.

**Nécrologie.** — Viennent d'avoir lieu à Martel les obsèques de M. Francis François, décédé à Gluges à l'âge de 62 ans. Le défunt était un ancien combattant de la guerre 1914-1918 pendant laquelle il fut blessé et fait prisonnier. Nos sincères condoléances à sa veuve et à toute sa famille.

## Saint-Germain-du-Bel-Air

**Notre foire.** — Favorisée par une belle journée, notre foire du 22 a été assez belle. Le foirail des bêtes à cornes était assez bien garni, malgré la rareté des pâturages; une sensible hausse s'est fait sentir sur les bœufs de travail et les boitrets. Peu de moutons et d'agneaux de boucherie. Le marché aux truffes avait amené beaucoup de marchands et l'apport a été un peu réduit; aussi hausse sur les marchés précédents. Marché à la volaille presque nul. Peu de jardinage: plants d'oignons et choux et quelques carottes. Prochaine foire le 22 février.

**Quand l'intestin est paresseux**  
La constipation, cette pourvoyeuse de migraines, vertiges, boutons, insomnies, rhumatismes même, empoisonne l'existence d'innombrables personnes. Beaucoup la combattent avec succès en prenant, après le dîner, une tasse de tisane Vichy-flore. Cette délicieuse tisane, composée de plantes médicinales choisies, associées au sel Vichy-Etat, agit heureusement sur le foie, les reins, l'intestin dont elle active doucement le fonctionnement. Vichy-flore, 10 fr. 20 la boîte, ttes phies.

## REMERCIEMENTS

Mme Vve Louis FOURGOUX; M. Jean FOURGOUX et leur famille remercient de tout cœur les personnes qui leur ont témoigné leur grande sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

## REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Marcel MURAT, entreposés du Magasin des Tabacs de Cahors, leurs enfants Colette et Jean-Claude, et leur famille remercient très sincèrement les nombreuses personnes qui ont bien voulu leur témoigner de la sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper brutalement en la personne de leur petite

## Nicole

décédée à Cahors à l'âge de 18 mois le 23 janvier 1943, ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques célébrées à Cahors le 24 janvier 1943.

## 50 ans... attention

Mauvais âge pour l'homme comme pour la femme. On a des maux, des ennuis de toutes sortes. Ces troubles sont généralement atténués par un usage régulier des gouttes Florides. Cette préparation, uniquement végétale, décongestionne les organes et entretient la souplesse des vaisseaux sanguins. Le flacon de gouttes Florides: 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité. 12 fr. 25, ttes Phies.

## REMERCIEMENTS

Mme CASSAN; Mme RAFFY; Mme DUPRE; M. Noël DELCROS; Mme et M. MABON; Mme et M. CHARNOIS; Mme et M. DE CHAVIGNY; Mme et M. François CASSAN; Mme et M. DERUPÉ; Mlle DUPRE Odette remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Veuve BAUDEL Marie**  
née DELCROS  
Sœur de Mme Cassan  
POMPES FUNEBRES GENERALES

## REMERCIEMENTS

Monsieur MOLINIÉ, retraité des P.T.T. et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de

**Mademoiselle Mathilde MOLINIÉ**  
ainsi qu'à celles qui ont bien voulu assister à ses obsèques qui ont été célébrées le 22 janvier 1943.

## AVIS DE DECES

Madame Henri LAROCHE et sa famille ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur Henri LAROCHE**  
maire de Sérignac

mort accidentellement le 24 janvier. Les obsèques ont eu lieu le 26 janvier à onze heures en l'Eglise de Sérignac (Lot).

## AVIS DE DECES

### et

## REMERCIEMENTS

Le Docteur Edouard FABRE, Madame et leur fils Jean-Pierre; le Docteur Amédée FABRE et Madame; le Docteur DE LA-PIZE, Madame et leur fils Jean; Madame CATALA; Monsieur Gaston FABRE, avocat, et Madame; les familles LAURENTS, FABRE, BOSCH (notaire), BOSCH (propriétaire), SOULEILLOU, parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur chère petite

## Jacqueline

ETUDE DE M<sup>e</sup> Henri MELLAC  
Notaire à Cahors  
83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 16 janvier 1943, enregistré à Cahors A.C. le 21 janvier 1943, V° 785 bis, F° 35, C° 199, M. Firmin DENEGRE, marchand de bestiaux, demeurant à Saint-Cyprien (Lot), a vendu à M. Edmond MIQUEL, cultivateur, demeurant à Montdoumerc, un fonds de commerce de marchand de bestiaux qu'il exploitait à Saint-Cyprien, pour lequel il possédait une carte d'identité délivrée par la Préfecture du Lot le 29 avril 1940.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 19 janvier 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la deuxième insertion en l'étude de M<sup>e</sup> MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu.

Pour première insertion: Henri MELLAC.

## ETUDE DE M<sup>e</sup> Jean MERIC

Avoué à Cahors  
8, rue Georges-Clemenceau, 8  
Successeur de MM. Chatonet et Lacosse

## EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors le onze juin mil neuf cent quarante-deux, enregistré, signifié et devenu définitif, entre: Monsieur Arsène MENN, Lieutenant au 150<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Cahors, demeurant la dite ville, « Villa des Chênes », route de Villefranche, et; Madame Yvonne BELLEC, épouse de Monsieur Arsène MENN, demeurant actuellement à Toulouse, précédemment onze, rue du Moulin-Bayard, et actuellement rue Arnaud-Vital, Etablissements « LA COUPOLE ».

Il appert: que le divorce a été prononcé entre les époux MENN-BELLEC au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme. — Pour extrait, Cahors, le 20 janvier 1943. Signé: Jean MERIC.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant: PARAZINES.  
U.O. 3240, 26-1-43.

## EXPROPRIATION DES TERRAINS NECESSAIRES A L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE CAHORS ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

Au nom du peuple français, le Président du Tribunal de première instance de Cahors a rendu et prononcé l'ordonnance dont la teneur suit:

**Requête:** Préfecture du Lot, 1<sup>re</sup> Division, 1<sup>er</sup> Bureau, Etat Français. Requête à fin d'expropriation.

**Objet:** Agrandissement du cimetière de Cahors.

Le Préfet du Lot, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du dix-sept août mil neuf cent quarante-deux, déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Cahors des immeubles nécessaires à l'exécution des travaux d'agrandissement du cimetière,

Vu l'arrêté préfectoral en date du dix-huit août mil neuf cent quarante-deux déclarant cessibles, pour cause d'utilité publique, les immeubles nécessaires à la réalisation du projet dont il s'agit,

Vu le décret-loi du huit août mil neuf cent trente-cinq,

Requiert qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, prononcer, par ordonnance, expropriation, pour cause d'utilité publique, des immeubles ci-après:

NOM DES PROPRIETAIRES	Nature des immeubles	Superficie	Immatriculation cadastrale
M. GRAS Edouard, plaine de la Barre, Cahors.....	terre	37 a. 07	Section C. N° 1330 P.
Id.	terre	17 a. 90	» C. N° 1341 P.
Id.	terre	0 a. 67	» C. N° 1344.
M. CUNYAC Alain, 64, rue Ph.-de-Girard, Paris.....	vigne	13 a. 17	» C. N° 1343 P.

A Cahors, le vingt-huit octobre mil neuf cent quarante-deux.

Signé: LOÏC PETIT.

Le Préfet,

## ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

(Article 16 du décret du 8 août 1935, modifié et complété par le décret du 30 octobre 1935.)

Nous, Henri MALRIEU, Président du Tribunal de première instance de Cahors, assisté de M. Eugène BONNEFOUS, Greffier en Chef, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les pièces qui nous ont été transmises par Monsieur le Préfet du département du Lot, savoir:

Attendu que l'arrêté de cessibilité en date du dix-huit août mil neuf cent quarante-deux, mentionné ci-dessus, emporte déclaration d'utilité publique,

Attendu que des pièces sus-mentionnées il résulte que toutes les formalités prescrites par la loi ont été régulièrement remplies,

Attendu que certains propriétaires n'ayant pas consenti à un accord amiable avec l'Administration, il y a lieu de poursuivre leur expropriation,

Prononçons par Ordonnance l'expropriation pour cause d'utilité publique des propriétés ou portions de propriétés non bâties, situées sur le territoire de la commune de Cahors, nécessaires à l'exécution des travaux d'agrandissement du

cimetière de la ville de Cahors, telles que ces propriétés ou portions de propriétés sont figurées au plan parcellaire ci-annexé et telles encore qu'elles sont désignées avec les noms des propriétaires inscrits sur la matrice des rôles dans le tableau compris dans la requête à nous adressée par M. le Préfet du Lot, ci-annexée.

Disons que la présente Ordonnance sera publiée, affichée et notifiée dans les conditions prévues aux articles dix-neuf et cinquante du décret du huit août mil neuf cent trente-cinq, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Cahors, le cinq décembre mil neuf cent quarante-deux.

Le Président du Tribunal,

Signé: H. MALRIEU,

Le Greffier en Chef,

Signé: E. BONNEFOUS.

En conséquence, le Marché de France, Chef de l'Etat Français, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre la présente Ordonnance à exécution;

Aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main;

A tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute de la présente ordonnance a été signée par le Président et par le Greffier en Chef.

Expédié au Greffe à Cahors le huit décembre mil neuf cent quarante-deux.

Le Greffier en Chef,

Signé: BONNEFOUS.

Pour copie conforme, Cahors le 22 janvier 1943. Pour le Maire: L'Adjoint aux T.P.: M. COLOMB.

Vu pour légalisation de la signature de M. BONNEFOUS, Greffier en Chef, Cahors, le huit décembre 1942. Pour le Président du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance: Signé: illisible.

## ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU Jean-Léon

Licencié en droit

Notaire à Cahors (Lot)

## PURGE DES HYPOTHEQUES LEGALES

Par procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> BOUYSSOU J.-L., notaire à Cahors (Lot) le 6 décembre 1941, l'Hôpital-Hospice de Cahors représenté par Monsieur MANHIALAB Léon, acquérant au nom et comme mandataire de la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Cahors, a acquis de:

1<sup>o</sup> Monsieur ANXIAUME Jean, retraité, et Madame Marie-Alexandrine COURPET, sans profession, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, route de Paris;

2<sup>o</sup> Mademoiselle Marceline COURPET, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Cahors, rue Lestieu, numéro 6;

3<sup>o</sup> Monsieur Henri COURPET, employé d'octroi, et dame Justine DAJEAN, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, rue Lastic;

4<sup>o</sup> Monsieur Louis SAVY, propriétaire, et dame ROUMEGUE Lucie, sans profession, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessus.

Les immeubles suivants:

1<sup>o</sup> Parcelle de terre sise commune de Caillac, lieu dit Les Montets, paraissant cadastrée section B, numéro 328, pour une contenance de sept ares quarante centiares.

2<sup>o</sup> Parcelle de terre sise commune de Caillac, même lieu dit, séparée de la précédente par chemin de grande communication n° 36 A et paraissant cadastrée section B, numéro 329, pour une contenance de soixante-deux ares cinquante centiares.

3<sup>o</sup> Une lande sise commune de Mercuès, lieu dit Al Bos, paraissant cadastrée section C, numéro 342, pour une contenance de six ares trente centiares.

4<sup>o</sup> Pré sis commune de Mercuès, lieu dit La Prade, paraissant cadastré section C, numéro 121, pour un hectare vingt-neuf ares cinquante centiares.

Les dits immeubles appartenant aux vendeurs pour les avoir recueillis dans la succession de Madame Célestine RIGAL, veuve Jules FAURIE, décédée la dite dame à Cahors, le 8 janvier 1941.

Copies collationnées de ce procès-verbal d'adjudication et du cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, les trois novembre mil neuf cent quarante et un, pour parvenir à la dite adjudication, ont été déposées au Greffe du Tribunal civil de Cahors le 5 décembre 1942, et procès-verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors par M<sup>e</sup> CHABAL, huissier à Cahors, le vingt-trois janvier mil neuf cent quarante-trois.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Signé: BOUYSSOU, notaire.

# UN MARI

## POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 6

Elle envoya Cécile s'informer chez le concierge. Il lui fut répondu qu'un chasseur avait apporté l'objet en taxi et était reparti de même.

Pour un peu, tant sa curiosité était grande, Maryse eût employé un détective.

— Ce doit être l'auteur de la pièce, dit Madame mère.

Mais Maryse savait mieux et voulait suivre son propre instinct qui n'était pas conforme à celui de sa mère.

— Sûrement pas ! dit-elle simplement. Mais si je n'arrive pas à savoir, je ferai appel à la police.

Soir après soir, sans interruption, les envois anonymes sans rivaux, parmi tous les autres, pousèrent la curiosité de l'artiste à son paroxysme.

— Il doit être follement riche ! dit-elle.

— Ou bien il est pauvre, mais amoureux au point de se ruiner pour vous ! insinua le directeur.

Cela dura dix jours, puis Maryse reçut un miroir italien de style ancien, encadré d'argent ciselé. Une exquise poupée modérée à sa ressemblance et habillée comme elle l'était au dernier acte du spectacle complétait l'envoi.

— C'est fou ! constata Madame mère, ahurie.

Le mystère passionnait tout le monde

maintenant. Maryse ne pensait à rien d'autre et même le brillant mariage rêvé par sa mère la laissait indifférente.

Severance était d'autant plus ennuyé qu'elle paraissait plus radieuse.

Par surcroît de malchance, il dut s'absenter.

Ce fut à la mère de Maryse qu'il expliqua que certains malentendus s'élevaient entre son oncle et lui au sujet de sa mission en Amérique et que son avenir se trouvait compromis. Il devait de toute urgence faire un voyage à Londres.

Madame mère était consternée. Ces malentendus avec l'oncle à héritage de Severance l'inquiétaient.

Quant à Maryse, elle ne pensait qu'à son généreux admirateur anonyme.

N'y tenant plus, elle fit paraître un avis dans les journaux :

« Dolores — c'était son nom dans la pièce — remercie Pamélie anonyme qui lui a envoyé tant de charmants cadeaux et lui demande de bien vouloir se faire connaître et lui donner l'occasion de le remercier en se présentant à son hôtel, samedi à quinze heures. »

Pour une fois, Maryse avait caché son projet à sa mère et, naturellement, à Severance.

Quand elle lut son avis le lendemain dans les journaux, elle eut un battement de cœur en pensant à ce qui arriverait si l'avis tombait sous les yeux de sa mère ou de Severance. Mais elle était plus troublée encore à la pensée que l'inconnu pouvait ne pas lire les annonces.

## Samedi à trois heures

— Bonjour, Miss Mark, dit Maryse, vous n'avez pas la peine de lire mes lettres ce matin. J'ai mal dormi et me suis éveillée une heure plus tôt, c'est pourquoi j'ai déposé moi-même mon courrier.

Elle parlait du seuil de la porte qui séparait sa chambre du salon où sa secré-

taire attendait, comme chaque matin, l'heure de commencer son travail.

— Elle était élégante et jolie, mais ne pouvait se comparer à Maryse. Celle-ci s'était plusieurs fois demandé s'il fallait qualifier d'admiration ou de jalouse les exclamations de la jeune sténographe en découvrant chaque matin les merveilleuses fleurs reçues le soir précédent par l'artiste.

Mais cette pensée n'occupait pas longtemps l'esprit de Maryse, et ce matin-là particulièrement, elle avait d'autres soucis.

Grâce à Dieu, elle s'était éveillée à temps ! Miss Mark aurait pu trouver la lettre tant attendue dans le courrier, et la décheter comme les autres. C'eût été la catastrophe.

C'est pour prévenir cette catastrophe qu'elle s'obligea de lire elle-même les requêtes pour autographes et photos. Les demandes de protection, d'emprunt ou de recommandations.

Miss Mark était trop intelligente pour ne pas comprendre quelle raison avait fait agir sa « patronne » et n'avait pas eu de peine à deviner de quoi il s'agissait.

La lettre était venue, comme du reste Maryse l'espérait, le lendemain du jour où avait paru son annonce, mais le mystère persistait.

Vraiment, c'est de propos délibéré qu'il était entretenu, car la lettre ne port